



Mon pere veut me reprendre contre mon gre, mais je suis majeure

Par **MARLENEMARIE_old**, le **19/12/2007 à 13:03**

Bonjourrrrrn j'ai 23 ans, je suis salariée en concubinage, mon salaire ne me sert juste qu'à payer mes charges (loyer, impôt etc...) et je n'ai pas assez pour en mettre de côté, mais je ne suis pas dans le besoin.rnrn Mon pere accuse à tort mon ami qui est pour le moment chomeur de profiter de mon argent, et ceci en hurlant, et pourtant ce n'est pas le cas je ne suis pas malheureuse. Mon pere exige que si la situation ne se redresse pas au 1er/02/2007, il me ramene chez lui de gré ou de force. Or je refuse catégoriquement.rnrnrn Quel sont les droits de mon pere?rnrn Je pense qu'il compte me mettre sous tutelle/curatelle, mais je ne suis ni souffrante physiquement, ni mentalement (sauf que depuis qu'il nous met la pression nous n'avons plus trop le moral mon ami et moi)rnrn merci de votre aidernrnrn marlooonette1@hotmail.com

Par **jolati**, le **19/12/2007 à 13:37**

bonjour rnvotre ami qui est chomeur perçois des allocations chômage?rnsi c'est le cas rien ne justifie la colère votre père.rnvous avez 23ans et on ne met pas sous curatelle parce que votre père n'aime pas votre ami; vous agissez en tant qu'adulte et vous devez vivre normalement sans être dans le besoin rnbalayer tout ça.... continuer à vivre heureuse et surtout essayer de prendre ça au second degré car la pression de votre père pourrait être responsable d'une rupture avec votre ami..; et "gentil papa" aura gagné!!!!rncourage